



Ouest-France

160.4K Abonnés

Épargne : les taux d'intérêt des livrets bancaires vont-ils plonger ?

Article de Emilie Bouet, Journaliste pour MoneyVox

• 3 j • [3 min de lecture](#)



Épargne : les taux d'intérêt des livrets bancaires vont-ils plonger ? © Fotolia

Le 6 juin, la Banque centrale européenne a annoncé la baisse de ses taux d'intérêt. Une nouvelle qui risque d'entraîner dans son sillage une diminution de la rémunération des livrets bancaires.

0,91 % : tel était le taux brut moyen des livrets bancaires proposés par les banques d'après les données publiées par la Banque de France au début du mois de mai. Une rémunération faible, qui connaît néanmoins quelques exceptions. Certains livrets boostés permettent ainsi de profiter de taux pouvant atteindre les 5,5 % bruts. Mais jusqu'à quand ? Avec l'annonce de la baisse des taux faite par la BCE le 6 juin, les choses risquent de changer rapidement.

Les dernières super offres à saisir avant la baisse des taux d'intérêt

Vos livrets réglementés sont au plafond ? Vous recherchez une alternative pour placer votre argent sans prendre de risques ? Certains établissements financiers proposent des produits tout indiqués dans ces hypothèses : les [livrets bancaires à taux boostés](#). Ces offres promotionnelles peuvent permettre de bénéficier d'un taux pouvant atteindre les 5,5 %. Attention néanmoins : comme tous les livrets bancaires, et contrairement aux livrets réglementés, ces contrats sont fiscalisés.

[5,5 % pendant 4 mois chez BforBank](#) jusqu'à 50 000 €, 5 % pendant trois mois chez Monabanq jusqu'à 150 000 € ou chez Fortuneo jusqu'à 100 000 €... si vous souhaitez profiter de ces offres alléchantes, mieux vaut ne pas tarder. En effet, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé baisser ses taux d'intérêt le jeudi 6 juin, ce qui risque d'impacter rapidement la rémunération des contrats proposés par les banques.

À ces conditions, le Livret Bfor + de BforBank est ainsi disponible à la souscription jusqu'au 20 juin. Les livrets de Monabanq et de Fortuneo, quant à eux, peuvent être ouverts jusqu'au 30 juin. Une fois ces dates passées, ces offres boostées risquent d'être revues à la baisse, sans que l'on sache pour le moment à quoi s'attendre avec précision. Si l'on dispose des liquidités suffisantes, il est donc préférable d'effectuer sa demande de souscription dès que possible.

Bon à savoir : jusqu'au 31 janvier 2025, le taux d'intérêt du Livret A est bloqué à 3 % net, permettant de s'assurer une rémunération fixe de son argent jusqu'au plafond de 22 950 €.

Des taux d'intérêt déjà revus à la baisse dans certaines banques

Au sujet du livret Distingo commercialisé par Distingo Bank, Sarah Zamoun explique : « **Nous n'avons pas vocation à concurrencer le taux des livrets réglementés, mais souhaitons en rester proches en termes de**

rémunération ». En principe, le taux d'intérêt de ce contrat, actuellement à 3 %, devrait donc rester relativement constant. Cependant, certains établissements financiers ont fait un choix différent, et ont déjà annoncé la baisse de la rémunération de leurs livrets bancaires.

À la Banque Populaire Rhône Alpes, par exemple, certains livrets ordinaires vont passer de 1 % à 0,5 %, quand d'autres vont même chuter à 0,20 % au lieu de 0,70 %, cela dès le 1er septembre. « **L'évolution à la baisse des taux d'intérêt nous conduit à ajuster en permanence les taux des crédits que nous proposons à nos clients, mais aussi à adapter la rémunération que nous offrons à leur épargne** » se justifie la Banque Populaire Rhône Alpes.

S'expliquant par le ralentissement de l'inflation (+2,2 % en mai sur un an en France selon l'Insee), la baisse des taux de la BCE a aussi été prise en compte par le courtier Placement-direct.fr. Son livret bancaire à taux boosté est ainsi passé d'une rémunération de 4,25 % à 3,75 % pendant deux mois depuis le samedi 1er juin. De manière générale, le taux moyen servi par les livrets bancaires devrait donc baisser dans les mois à venir.